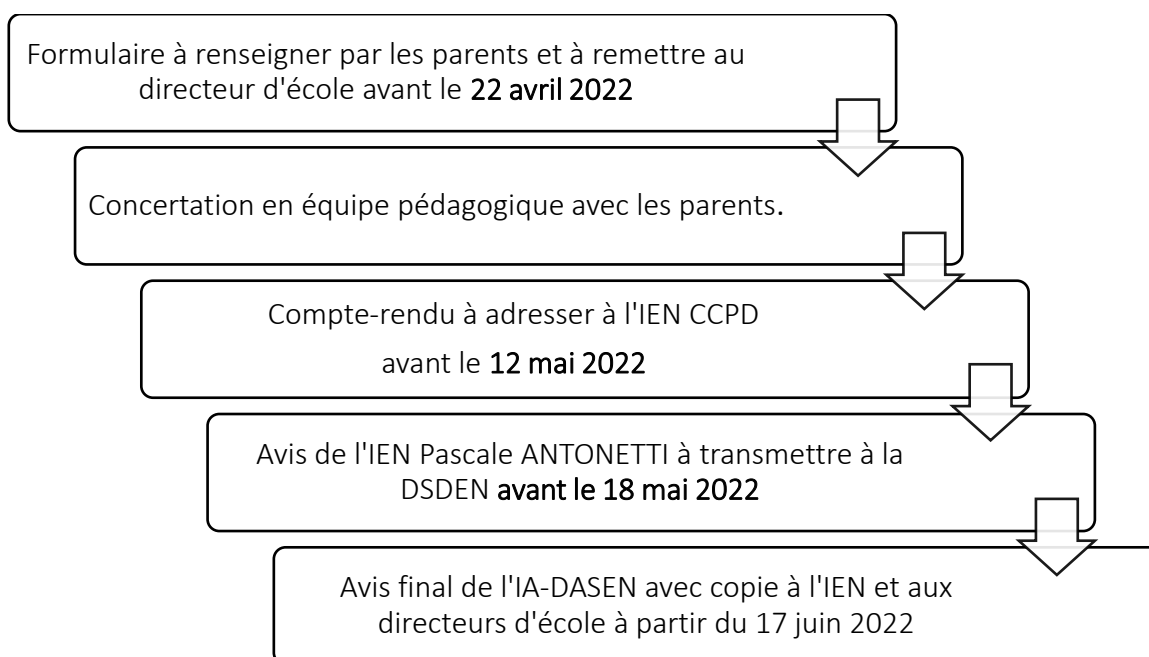




AMENAGEMENT DE PARCOURS

Réintégration d'un élève dans un cursus non-bilingue

Lettre-cadre du Recteur –mars 2022 : « (...) les nouvelles dispositions réglementaires prévoient d'envisager la réintégration de l'élève dans un cursus d'enseignement non-bilingue à tout moment de la scolarité, sous la responsabilité de l'IEN CCPD. Elle devra être étudiée lors d'une réunion de concertation entre l'équipe pédagogique et les parents afin de mesurer sa pertinence et, le cas échéant, accompagner les familles dans ce choix. Cette réintégration est prononcée pour l'année scolaire suivante par l'IA-DASEN. Elle est définitive. »





Demande de réintégration en cursus non-bilingue

Nom et prénom de l'enfant :

Classe et école en cours :

Classe et école ou établissement à la prochaine rentrée :
.....

Nom et adresse complète de la famille :
.....
.....
.....

Adresse mail de la famille :

Motivation de la demande :

.....

.....

.....

.....

Date et signature

Compte-rendu de la concertation en équipe pédagogique
(accompagnement par le conseiller pédagogique LCC de circonscription)

Avis de l'équipe	Avis de l'IEN CCPD
Signature du Directeur ou Directrice	Signature de l'IEN CCPD